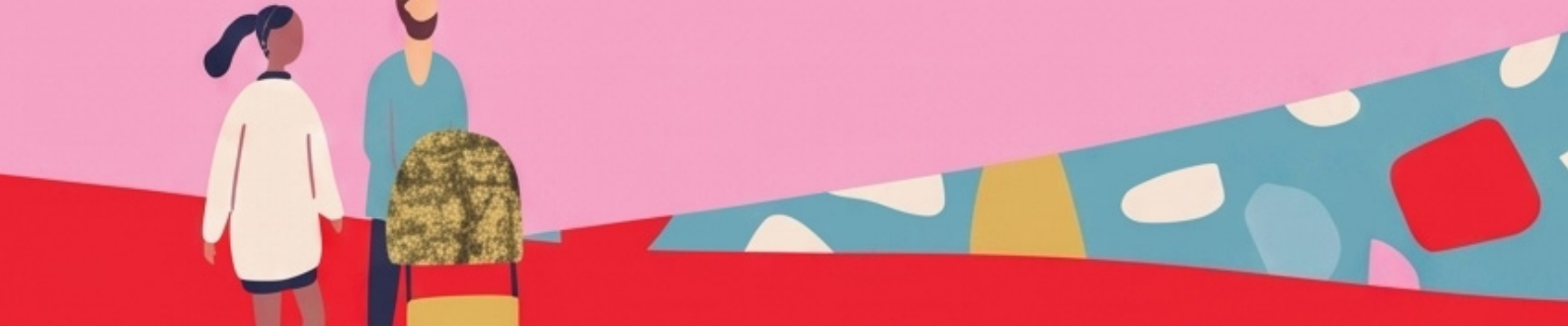


L'ESS- ENTIEL 2025 RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025





Som- maire

L'Essentiel 2025

...

Panorama

La branche Famille, l'essentiel en chiffres, portrait de l'Allier et de ses allocataires, faits marquants 06

Des hommes et des femmes au service des allocataires et des partenaires

Le conseil d'Administration, l'équipe de Direction, les salariés, organigramme, la responsabilité sociétale 18

Garantir la qualité et l'accès aux droits La relation de service, l'accès aux droits et au numérique, la garantie du juste droit 28

Agir pour toutes les familles

Une offre petite enfance, une offre enfance et jeunesse, les aides aux vacances et loisirs, l'accompagnement à la parentalité, le cadre de vie et l'habitat, solidarité et insertion 40



Des salariés mobilisés qui mettent en oeuvre leurs expertises pour remplir leur mission de gestion des droits, d'accompagnement des familles et de lutte contre les inégalités.

45



OFFRE ENFANCE & JEUNESSE

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.



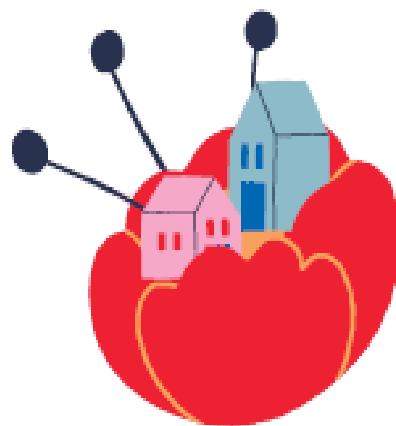
LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT

Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.

UNE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE

L'évolution des outils numériques et les pratiques quotidiennes qui en découlent, renforcent la volonté de la Caf de l'Allier d'être présente sur tous les supports dématérialisés.

36



10 L'ESSENTIEL EN CHIFFRES

Retrouvez tous les chiffres clés de la Caf de l'Allier : allocataires, bénéficiaires de prestations, engagements de service...



28

GARANTIR LA QUALITÉ ET L'ACCÈS AUX DROITS

Développer la proactivité de nos actions pour renforcer l'accès aux droits et améliorer la qualité de notre intervention.







FABIENNE PLOTON
Directrice Caf de l'Allier



Cette année 2025 a été riche en mise en œuvre de réformes réglementaires, en premier lieu la solidarité à la source avec le pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources pour les bénéficiaires RSA et PPA, mais aussi les aménagements du complément mode de garde, plus favorable pour diminuer les restes à charge des parents de tout-petits.

Au titre de la contribution de la Caf à l'activité du réseau de la branche famille, cette année a aussi été celle de la montée en charge d'un jumelage de production avec la Caf du Val d'Oise : en prenant en charge une partie des dossiers de cette Caf, nous aidons à fluidifier et accélérer le traitement des demandes des allocataires, dans le respect des valeurs d'équité et de solidarité du service public, tout en consolidant des emplois au sein de la Sécurité sociale dans l'Allier.

L'ensemble des salariés de la Caf ont été au rendez-vous, pour offrir une continuité de service et de réponse aux allocataires et partenaires accompagnés au quotidien, et un juste droit, qui combine l'aide au recours et la lutte contre les abus. Nos bons résultats sur l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et l'atteinte des objectifs fixés, sont le fruit et la preuve de l'implication de chacun.

Le baromètre de satisfaction des allocataires vient corroborer ce constat, avec un taux de satisfaction général de 87%, et une expression marquée de la satisfaction pour la clarté des réponses apportées et l'amabilité des agents en accueil physique.

L'année a aussi été marquée par le développement du service public de la petite enfance, avec 19 nouvelles places d'accueil collectif ouvertes sur le département, et la création d'un pôle ressources handicap pour aider à une intégration sereine des enfants porteurs de handicap dans les dispositifs d'accueil de droit commun, porté par l'association DAHLIR.

Le renouvellement des conventions territoriales globales avec les 3 communautés d'agglomération de Moulins, Montluçon et Vichy, nous permet aussi de placer au cœur de nos projets le développement des services aux familles sur les territoires.

Un moment fort pour le Conseil d'administration a été la vente réussie de notre centre de vacances à la mairie de Brétignolles-sur-mer, qui reste en activité avec le maintien de sa destination sociale, alors que la Caf pourra développer de nouveaux soutiens aux vacances des enfants bourbonnais.

A l'interne, l'année 2025 a été l'occasion de mettre en musique notre projet d'entreprise "La Caf, votre meilleur Allier" : 1 raison d'être, 4 ambitions, et 22 actions lancées, parmi lesquelles l'intégration des nouveaux agents et l'accompagnement des retours de longue absence, l'accueil de stagiaires, la mise à disposition de bureaux assis-debout, la définition de bonnes pratiques pour les usages des outils collaboratifs, la participation à des forums partenaires, la signature d'un accord sur les mobilités durables, des actions solidaires...

L'année 2025 a aussi vu la mise en œuvre d'une nouvelle classification du personnel, axée sur l'attractivité et la fidélisation.

L'exposition de branche sur l'intelligence artificielle nous a permis d'engager la sensibilisation du personnel à cette évolution d'avenir.

La célébration des 80 ans de la Sécurité sociale a été un moment de partage et de fierté, avec une 1ère cousinade des organismes de sécurité sociale, et des journées portes ouvertes permettant de mieux faire connaître ce que nous faisons et l'engagement avec lequel nous le portons.

Je remercie l'ensemble des acteurs, collaborateurs, administrateurs, partenaires, qui contribuent à ce rayonnement.

01



Panorama

La branche Famille

08

L'Essentiel en chiffres

10

Portrait de l'Allier et
de ses allocataires

14

Faits marquants

16

LA BRANCHE FAMILLE

La branche Famille, créée en 1967, regroupe la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et un réseau de 101 caisses d'Allocations familiales (Caf), existant depuis 1946. Présente sur l'ensemble du territoire, elle constitue l'une des cinq composantes du régime général de la Sécurité sociale, avec la Maladie et les risques professionnels, la Retraite, le Recouvrement et, récemment, l'Autonomie. Le Gouvernement et le Parlement déterminent les missions de la Branche, les prestations qu'elle verse et ses ressources.

La branche Famille couvre trois grands domaines :



L'accompagnement des familles

(par le versement des différentes prestations familiales et le financement de services dédiés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et au soutien aux parents).



L'accès et le maintien dans un logement de qualité (par le versement des aides au logement et le suivi de leurs conditions).



La contribution à la cohésion sociale (par le versement du revenu de solidarité active, de la prime d'activité, de l'allocation aux adultes handicapés et le financement des structures d'animation de la vie sociale).

Les prestations et actions financées par les Caf sont de deux natures :

👉 **Les prestations légales** : il s'agit principalement d'aides financières versées sous forme de compléments de revenus (prestations familiales, allocations logement, etc.) ou de revenus de substitution (Aah, Rsa);

👉 **Les prestations "extra-légales" d'action sociale** : aides à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux), accompagnement des familles en difficulté (aides aux vacances, naissances multiples), soutien à la parentalité.

cotisations payées par les employeurs, d'impôts et de produits affectés (comme une partie de la Csg) ou, pour certaines prestations, de l'Etat (Aah et Prime d'activité) ou des départements (Rsa).

Une convention d'objectifs et de gestion (Cog) contractualise les relations entre l'Etat et la Cnaf. Elle est renouvelée tous les cinq ans. La Cog 2023-2027 fixe trois objectifs : développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie, garantir un accès efficace au juste droit, mobiliser tous les leviers de performance et accompagner les transformations.

Le ministre chargé des Solidarités et de la Santé et celui des Comptes publics assurent la tutelle de la Cnaf.

Le financement des prestations versées par la branche Famille provient principalement des

FAITS MARQUANTS

au niveau national en 2025

Janvier

L'allocation du proche aidant élargie à 1,2, 3 ou 4 personnes

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) franchit un cap : il est désormais possible de la percevoir pour accompagner jusqu'à quatre proches en perte d'autonomie. Une avancée qui élargit considérablement le nombre de bénéficiaires et renforce la reconnaissance des aidants familiaux.

Mars

Solidarité à la source : vérifiez, validez, c'est déclaré !

La solidarité à la source change le quotidien des 6 millions d'allocataires du RSA et de la prime d'activité : grâce au pré-remplissage automatique, leurs déclarations trimestrielles de ressources contiennent déjà les montants des salaires et revenus de remplacement. Il ne reste plus qu'à vérifier et valider ! Moins d'erreurs, moins d'indus, plus d'accès aux droits.

Octobre

Le complément de libre choix du mode garde évolue pour mieux s'adapter à chaque famille

Les aides à l'accueil du jeune enfant se réforment en deux phases. Les 3 points clés :

- *un nouveau mode de calcul prenant davantage en compte la situation financière réelle de la famille;*
- *une aide versée plus longtemps pour les familles monoparentales;*
- *une aide pour chaque parent en résidence alternée : à partir de décembre 2025, le CMG est étendu aux deux parents séparés, sous conditions, pour recourir à un assistant maternel ou une garde à domicile.*

L'ESSENTIEL ● EN CHIFFRES

420 millions d'euros versés en 2025 à **62 137 allocataires** bénéficiaires couvrant ainsi les besoins de **135 663 personnes** dont **52 647 enfants**.



135 663
personnes couvertes

62 137
● **ALLOCATAIRES**
(- 0,1 % par rapport à 2024)

52 647
enfants

163 €

**coût de gestion annuel
d'un dossier allocataire**

▶▶▶ **420 M€**
DE PRESTATIONS VERSÉES
(+1,94 % par rapport à 2024)

453 M€
● **DÉPENSES TOTALES***
(+1,80 % par rapport à 2024)

▶▶▶ **23,8 M€**
DE DÉPENSES D'ACTION SOCIALE
(+8,68 % par rapport à 2024)

144
SALARIÉS*

RÉPARTIS SUR MOULINS (108), MONTLUÇON (16),
VICHY (20)

* CDD + CDI AU 31/12/2025

* Comprend les dépenses en gestion administrative,
action sociale et prestations familiales.



ENFANCE

PRESTATION D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

46,8 **7 065**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE BASE

14,6 **5 535**
millions d'euros bénéficiaires

COMPLÉMENT MODE DE
GARDE

29,8 **3 512**
millions d'euros bénéficiaires

PRESTATION PARTAGÉE DE
L'ÉDUCATION DE L'ENFANT
(PREPARE)

2,4 **705**
millions d'euros bénéficiaires

PLACES D'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT FINANCÉES
PAR LA CAF

970 **3 623**
en accueil collectif en accueil individuel



SOLIDARITÉ

PRIME D'ACTIVITÉ

51,7 **22 656**
millions d'euros bénéficiaires

REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA)

65,1 **9 692**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION AUX ADULTES
HANDICAPÉS (AAH)

83,7 **8 116**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE
L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

5,9 **1 660**
millions d'euros bénéficiaires



PARENTALITÉ

ALLOCATIONS
FAMILIALES (AF)

54,2 **18 208**
millions d'euros bénéficiaires

COMPLÉMENT FAMILIAL (CF)

10,3 **3 421**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE RENTRÉE
SCOLAIRE (ARS)

9,6 **12 784**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE SOUTIEN
FAMILIAL (ASF)

15,6 **4 300**
millions d'euros bénéficiaires



CONTRÔLE

133 583
contrôles automatisés

4 131
contrôles sur pièces

544
contrôles sur place allocataires

302
fraudes détectées pour
un montant de
2 459 274 €

37
contrôles sur place partenaires
action sociale



LOGEMENT

AIDE PERSONNALISÉE
AU LOGEMENT (APL)

30,3 **11 190**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
SOCIALE (ALS)

27,6 **11 124**
millions d'euros bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
FAMILIALE (ALF)

15,1 **4 011**
millions d'euros bénéficiaires



RELATION DE SERVICE



123 610
appels téléphoniques



47 953
visites à l'accueil



670 266
courriers arrivés



82 %
de pièces réceptionnées
en ligne



11 099
rendez-vous (822 physiques,
10 277 téléphoniques)

AGIR POUR TOUTES LES FAMILLES

Établissements financés par la Caf de l'Allier



Équipements d'accueil du jeune enfant

126

■ Crèches	3
■ Multi-accueil	29
■ Haltes-garderies	2
■ Relais petite enfance (Rpe)	28
■ Maisons d'assistants maternels	48
■ Micro-crèches	16

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

171

Service d'aide à domicile

1

Équipements d'animation locale

37

■ Centres sociaux	19
■ Foyers de jeunes travailleurs	6
■ Espaces de vie sociale	12

Parentalité

30

■ Lieux d'accueil enfants parents (Laep)	6
■ Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)	19
■ Espaces rencontre	2
■ Structures de médiation familiale	3

Partenaires locaux permanents

30

Aides financières individuelles accordées (fonds locaux)

VACANCES

5 629 accords

669 680 €

■ Chèques vacances	5 284	501 017 €
■ Colonie été	200	106 470 €
■ Séjours européens	89	38 181 €
■ Colonie automne	49	18 238 €
■ 1er départ vacances en famille	7 familles	5 774 €

JEUNESSE

1 467 accords

184 355 €

■ Aide aux lycéens ou étudiants	335	107 240 €
■ Aide aux repas	188 jeunes	38 858 €
■ Pass'sports Allier	907	29 090 €
■ Bafa 1	37	9 167 €

ACCOMPAGNEMENT

248 accords

146 905 €

■ Secours et prêts	146	87 099 €
■ Aide à la parentalité	37	9 792 €
■ Aide à l'adaptation logement handicapé	5	6 479 €
■ Décès enfants	14	13 600 €
■ Séparation conjoint	40	22 335 €
■ Décès conjoint	6	7 600 €

LOGEMENT

742 accords

460 339 €

■ Prêts ménager-mobilier	742	460 339 €
--------------------------	-----	-----------



PORTRAIT DE L'ALLIER ET DE SES ALLOCATAIRES

Dans l'Allier, **135 663 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **41 %** de la population totale.

Le département de l'Allier

Le département de l'Allier compte 334 715 habitants. Sa population est en baisse, le nombre de décès y étant supérieur à celui des naissances. Le département est vieillissant, un quart des bourbonnais étant âgé d'au moins 65 ans. Il est néanmoins attractif, avec un léger excédent d'arrivées sur les départs.

Le département compte 317 communes, il est découpé en 3 territoires (Moulins, Vichy et Montluçon), chefs-lieux d'arrondissement.

Ses allocataires

Dans l'Allier, **135 663 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 41 % de la population totale (49 % au national). Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 47 % selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante d'allocataires isolés (51 % des foyers allocataires). A l'inverse, la part des couples avec enfant (28 %) est plus faible qu'au niveau national.

Près de **1 600 étudiants bénéficient d'une aide**, soit 3 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 17 % des allocataires du département ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

22 500 foyers allocataires bourbonnais vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 20 500 enfants.**

62 137

allocataires
(- 0,1 % par rapport à 2024)

135 663

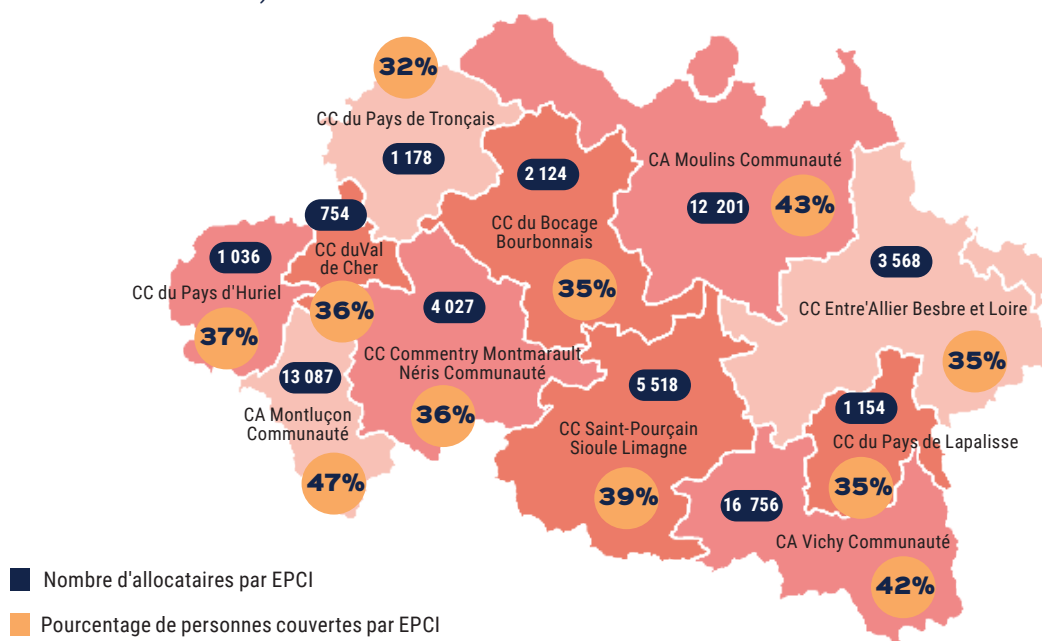
**personnes
couvertes**

52 647

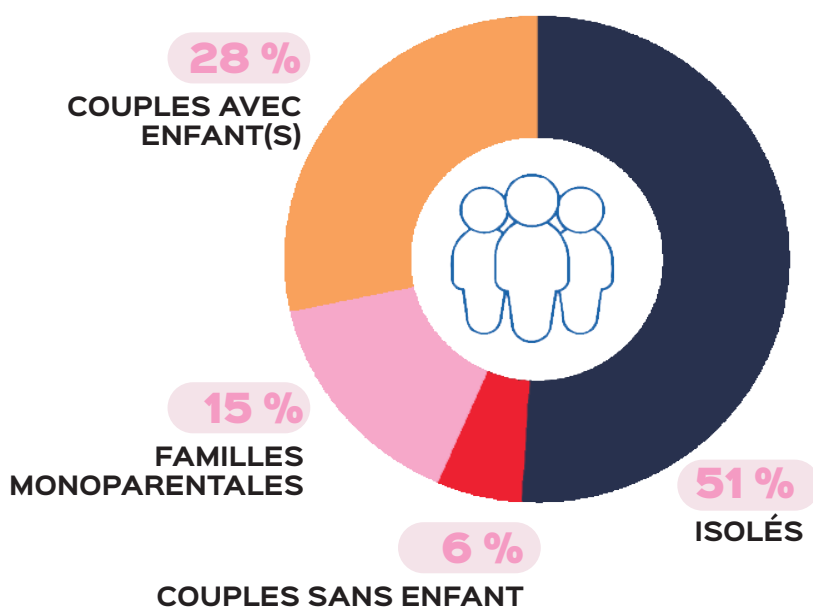
enfants bénéficiaires
(-1,2 % par rapport à 2024)



Population couverte par au moins une prestation légale versée par la Caf par EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale)



ALLOCATAIRES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE



ALLOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE

ÂGE	%
moins de 20 ans	2 %
20 - 24 ans	9 %
25 - 29 ans	10 %
30 - 39 ans	24 %
40 - 49 ans	24 %
50 - 59 ans	16 %
60 ans ou plus	15 %
TOTAL	100,00 %

9 602

● **allocataires monoparents**
dont 89 % de femmes et 11 % d'hommes

27 JANV.

**Inauguration de la crèche
Françoise Dolto à Cusset**



25 JANV.

**Inauguration des nouveaux
locaux de l'accueil de loisirs
communautaire de Lapalisse**
(financement Caf : 374 000 €)

24 AU 27 JANV.

**Stage de découverte à la Caf de
l'Allier pour 4 élèves de l'EN3S**

26 MAI

**Course "La Bourbonnaise
pour Elles" : participation
des salariées de la Caf
pour soutenir la lutte contre
le cancer du sein**



23 MAI

**Inauguration du nouvel
accueil de loisirs
intercommunal à Bézenet**

22 MAI

**Signature de la CTG
2025-2029 Communauté
de communes St Pourçain
Sioule Limagne**



JANV.

MARS

MAI

JUIN



20 MARS

**Signature CTG Commentry
Montmarault Néris
Communauté**

2 JUIN

**Journée départementale
France Services** coorganisée
par la Préfecture et le Conseil
départemental en présence
des conseillers France services
et des opérateurs nationaux

13 JUIN

Conférence de presse sur la
lutte contre la fraude et le non
recours



23 JUIN

**Journée de l'emploi de la
Sécurité sociale de l'Allier**

Faits marquants

2025



11 SEPT.

Journée Portes ouvertes des
80 ans de la sécurité sociale

22 NOVEMBRE

**14^{ème} journée départementale
des assistants maternels** sur
la thématique "Accueillir l'extra
dans l'ordinaire"



22 NOVEMBRE

Duoday : Accueil d'une
personne en situation de
handicap au service des
Ressources humaines

SEPT.

OCTOBRE

NOV.

DÉC.



7 OCTOBRE

Cousinade de la Sécu (Caf, Cpm,
Carsat, Urssaf et Msa) à l'occasion
des 80 ans de la sécurité sociale

16 DÉCEMBRE

Signature de la CTG 2025-2029
avec Montluçon Communauté

14 OCTOBRE

**Inauguration des travaux de
restauration de l'école communale
et de l'accueil de loisirs
périscolaire** de Villebret (aide à
l'investissement de 300 000 € de la
Caf dans le cadre du Plan Mercredi





02

Des femmes et des hommes

au service des allocataires et des partenaires

Le Conseil
d'administration

20

L'équipe de Direction

21

Les salariés

22

Organigramme

23

La responsabilité
sociétale

24



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 24 membres titulaires et 20 suppléants, représentants des organisations syndicales et désignés par arrêté préfectoral, le Conseil d'administration a été renouvelé le 24 mars 2022 par la Mission Nationale de Contrôle Auvergne/Rhône-Alpes, pour une durée de 4 ans.

Missions et attributions

- Définir les orientations de la politique d'action sociale locale
- Valider le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog)
- Veiller à la qualité du service rendu à l'allocataire
- Voter les budgets alloués par la Cnaf
- Désigner les administrateurs siégeant aux commissions internes

Composition

- 8 représentants des assurés sociaux
- 5 représentants des employeurs
- 3 représentants des travailleurs indépendants
- 4 représentants des associations familiales
- 4 personnes qualifiées désignées par l'État

Avec voix consultative :

- 3 représentants du personnel
- La Directrice
- Le Directeur comptable et financier

4

CONSEILS D'ADMINISTRATION

4

COMMISSIONS D'ACTION SOCIALE

10

COMMISSIONS DE RECOURS AMIABLE

17

COMMISSIONS DE SECOURS ET PRÊT



Patrick D'AIETTI (MEDEF)
1^{er} Vice-Président

Anne ROUSSAT (UDAF)
Présidente

Véronique MICHOT (CPME)
3^{ème} Vice-Présidente

Jean-Charles PERRON (CFTC)
2^{ème} Vice-Président

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



L'équipe de Direction assure le pilotage général de l'organisme et définit la stratégie de la Caf dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de gestion (CPOG) définies par l'État.

La Directrice,

Fabienne PLOTON assure le pilotage général de l'organisme, dans le respect des orientations définies au niveau national.

Elle décide de l'organisation du travail et des ressources humaines, préside les instances représentatives du personnel et négocie les accords d'entreprise.

Elle assure le pilotage direct de l'équipe de Direction, des pôles Action sociale, Administration générale, Communication, et le Secrétariat de Direction.



Directrice, **Fabienne PLOTON**

Le Directeur comptable et financier,

Philippe NEBOUT assure la régularité et la sécurisation des activités de l'organisme, et est chargé de l'ensemble des opérations financières de l'organisme. Il pilote le pôle contrôle allocataires et partenaires, le recouvrement unifié, et informatique/Contrôle interne.



Directeur comptable et financier,
Philippe NEBOUT

La Directrice-adjointe,

Stéphanie BRUNEL a en charge le pôle Service aux Allocataires. Elle supplée la Directrice dans ses fonctions, lorsque nécessaire.



Directrice-adjointe, **Stéphanie BRUNEL**



LES SALARIÉS

Force motrice de notre organisme



Des ressources et des relations humaines, au cœur de notre activité.

Le pôle Ressources Humaines accompagne le recrutement et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

En tant qu'employeur responsable, et dans le cadre de l'égalité des chances, la Caf de l'Allier s'engage dans une politique de recrutement diversifiée en partenariat avec France Travail, Cap Emploi et les missions locales.

L'accompagnement au changement et à l'évolution professionnelle de nos métiers nous inscrit dans une démarche socialement responsable :

- qui vise à offrir aux salariés des possibilités de progresser, de développer leurs compétences, de bâtir des parcours professionnels et de s'épanouir dans leur travail,
- qui contribue à améliorer nos résultats, notre performance au service des allocataires et auprès des partenaires.



7,34 %

**de la masse salariale
consacrée à la formation
professionnelle**

84,72 %

taux de féminisation

43,7 ANS

âge moyen

13,6 ANS

ancienneté moyenne

12,86

**ETP (Équivalent temps plein)
Travailleurs handicapés**

14,90 %

**des salariés travaillant
à temps partiel**

**144
SALARIÉS***

**RÉPARTIS SUR MOULINS (108),
MONTLUÇON (16), VICHY (20)**

* CDD + CDI AU 31/12/2025

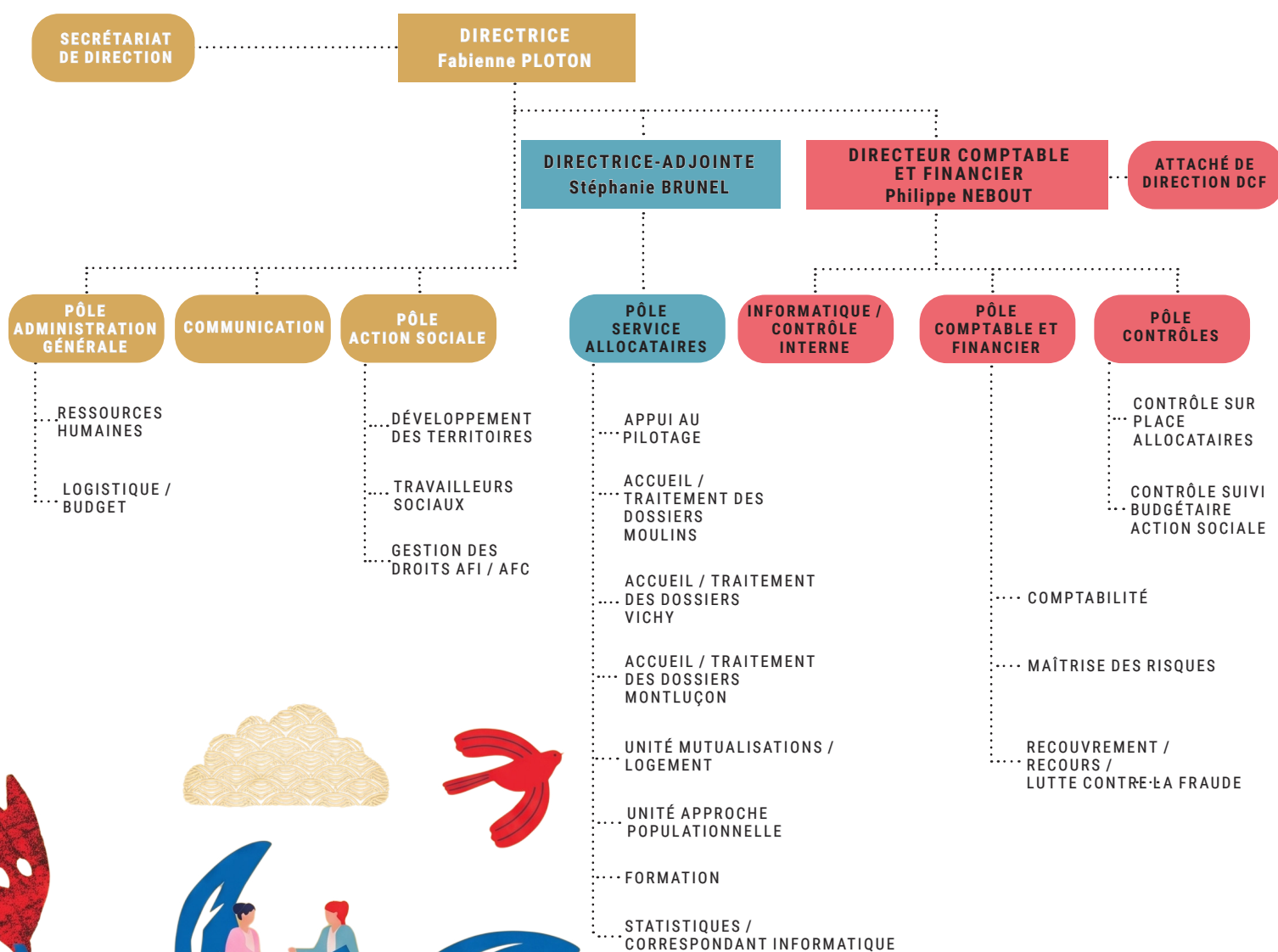




ORGANIGRAMME

des services de la Caf de l'Allier

au 1er janvier 2025





LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS



La Caf de l'Allier se saisit des enjeux environnementaux, sociaux et économiques au même titre que la Branche Famille et que toute la Sécurité Sociale dans son ensemble.

Elle est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), déclinée au travers d'un plan d'actions.

Le projet d'entreprise de la Caf de l'Allier 2025 - 2027 constitue le cadre opérationnel dans lequel s'inscrit la démarche RSO.



LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNE - QVCT



ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Des dispositifs concrets visent à accompagner les collaborateurs dans leur quotidien : développement du télétravail, attribution d'une prime de crèche, des autorisations d'absence pour enfants malades et des congés supplémentaires liés à la situation familiale.

En 2025, 117 personnes ont bénéficié du télétravail régulier soit 81,25 % de l'effectif.

La Caf s'est dotée de bureaux assis-debout permettant d'alterner les postures tout au long de la journée. Cette initiative participe à la construction d'un environnement de travail plus sain, plus ergonomique et plus adapté aux besoins de chacun.

Les processus de recrutement reposent sur des pratiques non discriminatoires et garantissent l'égalité des chances. Chaque nouvel arrivant bénéficie d'un accompagnement par une marraine ou un parrain.

L'accueil régulier de stagiaires et d'alternants contribue également à favoriser l'insertion professionnelle et la transmission des compétences au sein de l'organisme.

Des actions de sensibilisation au handicap, à la santé mentale, au dispositif proche aidant ainsi qu'une procédure interne de prévention et de traitement des situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes sont régulièrement menées afin de promouvoir une culture de respect et de bienveillance au travail.

INCLUSION ET ÉGALITÉ

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe structurant de la politique sociale de l'organisme, avec une attention particulière portée à la réduction des écarts et à l'équité des parcours.

Pour l'année 2025, la Caf de l'Allier obtient la note de 98/100 à l'index d'égalité entre les femmes et les hommes.

IMPLICATION ET ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS

L'année 2025 a été marquée par la mise en oeuvre de la nouvelle classification Ucanss, destinée à valoriser les compétences et les parcours professionnels.

La Caf a poursuivi ses actions de formation continue, notamment dans les domaines du numérique et de l'intelligence artificielle.

Les collaborateurs ont également été associés à différents projets collectifs renforçant leur implication dans la vie de l'organisme.

En 2025, la Caf de l'Allier a renforcé la visibilité des opportunités professionnelles au sein de la Sécurité sociale à travers des offres d'emploi des autres organismes, Journée de l'emploi de la Sécurité sociale à Moulins et cousinades entre organismes de Sécurité sociale. Ces actions contribuent à mieux faire connaître les perspectives de mobilité et à accompagner

les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel.

LA VIE À LA CAF

Tout au long de l'année, les salariés se sont mobilisés au travers d'actions solidaires et citoyennes : challenge Mars Bleu, course solidaire La Bouronnaise, DuoDay, collecte au profit des Restos du Coeur... Ces initiatives favorisent la cohésion interne et l'engagement collectif.

ZOOM sur nos actions

Les 80 ans de la Sécurité sociale

A l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, la Caf et la Cnam de l'Allier ont ouvert leurs portes au public le 11 septembre 2025. Cette journée a permis de faire découvrir les missions, les métiers et l'engagement des équipes auprès des institutionnels, élus, partenaires, professionnels de santé, allocataires et assurés. Cet événement est une belle démonstration de l'esprit de service public et du visage humain de la Sécurité sociale.



Forum emploi de la Sécurité sociale de l'Allier

Le 23 juin 2025, la Caf de l'Allier, aux côtés des autres organismes de Sécurité sociale du département et de la MSA, a participé à un forum de l'emploi commun à Moulins. Cette journée a permis de faire découvrir la diversité des métiers de la Sécurité sociale, de favoriser les échanges avec les visiteurs et de renforcer l'attractivité de nos organismes auprès des candidats.

Les cousinades de la Sécu

Organisées à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, les cousinades de la Sécu ont rassemblé les collaborateurs de la Caf, de la Cnam, de la Carsat, de l'Urssaf et de la MSA autour d'un moment de partage et de convivialité. Cette rencontre a permis de mieux connaître les missions de chacun, de renforcer les coopérations entre organismes et de valoriser l'appartenance à une même institution au service des usagers.



La Bouronnaise pour Elles

Les salariés de la Caf, de la Cnam et de l'Urssaf de l'Allier se sont mobilisés pour participer à la Bouronnaise pour Elles, événement solidaire en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Cette forte mobilisation, récompensée par le prix de l'équipe la plus nombreuse, illustre les valeurs de solidarité, d'engagement et de cohésion portées par les organismes de Sécurité sociale.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ADAPTATION

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La Caf de l'Allier poursuit ses actions en faveur de la réduction de son empreinte environnementale à travers une démarche de sobriété énergétique.

L'organisme assure un suivi régulier de ses consommations d'énergie, d'eau, de papier et des usages numériques afin d'identifier les leviers d'amélioration et de renforcer la maîtrise de ses ressources.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux écogestes du quotidien. Les résultats de ces suivis alimentent les réflexions engagées dans le cadre de la stratégie RSO de l'organisme et permettent de définir de nouvelles actions visant à réduire les consommations et l'impact environnemental des activités.

MOBILITÉ DURABLE

En 2025, la Caf de l'Allier a poursuivi le déploiement de son plan de mobilité afin de favoriser des déplacements plus durables.

L'organisme a renouvelé progressivement sa flotte de véhicules avec l'acquisition de véhicules hybrides et encouragé l'utilisation de modes de transport alternatifs grâce à la mise en oeuvre du forfait mobilités durables. Les collaborateurs peuvent déclarer directement leurs trajets réalisés en modes doux via une application, simplifiant ainsi l'accès au dispositif.

Cette démarche vise à réduire les émissions liées aux déplacements professionnels et domicile-travail tout en accompagnant les collaborateurs dans l'adoption de comportements plus respectueux de l'environnement.

NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La Caf de l'Allier inscrit également ses actions numériques dans une perspective de responsabilité environnementale. Les matériels informatiques devenus inutilisés sont prioritairement donnés ou valorisés par l'intermédiaire de structures spécialisées, contribuant ainsi à limiter la production de déchets électroniques.

La prise en compte du cycle de vie des équipements et des consommations associées est également intégrée dans les décisions d'achat, permettant de conjuguer performance,

maîtrise des coûts et réduction de l'impact environnemental.

Enfin, les actions de sensibilisation et de formation au numérique participent au développement d'usages plus responsables et à l'appropriation des enjeux de transition numérique par l'ensemble des collaborateurs.

GESTION DES DÉCHETS

Afin de réduire son impact environnemental et de favoriser le recyclage, la Caf de l'Allier a renforcé son dispositif de tri des déchets.

La suppression des poubelles individuelles au profit de points de collecte collectifs encourage l'adoption de pratiques plus responsables au quotidien et contribue à une meilleure valorisation des déchets.

COOPÉRATION ENTRE CAF

UNE COOPÉRATION RENFORCÉE AVEC LA CAF DU VAL-D'OISE

Engagée depuis 2024 dans un jumelage de production avec la Caf du Val-d'Oise, la Caf de l'Allier assure le traitement d'une partie des dossiers des allocataires franciliens.

Cette coopération répond aux enjeux de continuité de service et de maîtrise des délais de traitement, tout en favorisant les échanges de pratiques entre les équipes des deux organismes.

MUTUALISATION AVEC LA CAF DE LA NIÈVRE

La Caf de l'Allier assure, pour le compte de la Caf de la Nièvre, les activités de recouvrement amiable et contentieux ainsi que les recours amiables et judiciaires.

Cette coopération s'appuie sur des échanges réguliers entre les équipes des deux organismes afin de partager les pratiques, d'optimiser les circuits de traitement et d'identifier des pistes d'amélioration continue.

Elle illustre la capacité du réseau des Caf à mutualiser ses expertises au service de la qualité et de l'efficacité du service rendu aux allocataires.

ZOOM sur nos actions

Un geste solidaire pour le territoire

Dans le cadre du renouvellement de sa flotte automobile, la Caf de l'Allier a fait don d'un véhicule à l'Épicerie Solidaire du Bocage Bourbonnais.

Cette action contribue à soutenir les initiatives locales en faveur de la mobilité des personnes en difficulté et illustre l'engagement de l'organisme en matière de solidarité, d'inclusion et de responsabilité sociale.



Atelier Fresque du Climat

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, la Caf de l'Allier a organisé un atelier Fresque du Climat réunissant des collaborateurs de plusieurs services.

Ce temps d'échange et de réflexion collective a permis de mieux comprendre les enjeux du changement climatique et d'identifier des pistes d'action concrètes pour une Caf plus responsable et durable.



Plateforme de covoiturage Mov'ici

La Caf de l'Allier participe à la communauté de covoiturage « Agents Moulins-Yzeure », qui rassemble les salariés de plusieurs organismes publics et de Sécurité sociale du territoire.

En lien avec la plateforme Mov'ici de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette initiative facilite les trajets partagés, favorise les échanges entre professionnels et contribue à réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail. Elle permet également aux participants de bénéficier du forfait mobilités durables.

Un an de coopération avec la Caf du Val-d'Oise

Le 4 juillet 2025, la Caf de l'Allier a célébré le premier anniversaire de son jumelage de production avec la Caf du Val-d'Oise.

Cette journée d'échanges a permis de valoriser l'engagement des équipes impliquées, de dresser un bilan des actions menées et de partager les perspectives de développement de ce partenariat au service de la qualité de service et de la montée en compétences des collaborateurs.





03

Garantir la qualité et l'accès aux droits

Développer la proactivité de nos actions pour renforcer l'accès aux droits et améliorer la qualité de notre intervention.

La relation de
service

30

L'accès aux droits et au
numérique

32

La garantie du juste
droit

38



47 953

● **VISITES À L'ACCUEIL**

▶▶▶ **123 610**

APPELS TÉLÉPHONIQUES



LA RELATION DE SERVICE

82 %

● DE PIÈCES RÉCEPTIONNÉES
EN LIGNE

▶▶▶ **670 266**
COURRIERS ARRIVÉS

11 099

● **RENDEZ-VOUS**
(822 physiques, 10 277 téléphoniques)



NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE



	2024	2025	Objectif national
▶▶▶ Taux de réclamations traitées dans le délai de 10 jours	97,90 %	94,14 %	78 %
▶▶▶ Taux d'appels aboutis (téléconseillers et serveur vocal)	75,87 %	72 %	86 %
▶▶▶ Taux de courriels niveau 1 traités en moins de 48 h	82,50 %	87,54 %	65 %
▶▶▶ Taux d'utilisation des téléservices	83,10 %	86,73 %	87,5 %
▶▶▶ Délai moyen de démarche* des prestations légales	10,51 jours	10,91 jours	15 j
▶▶▶ Délai moyen de démarche* des bénéficiaires de minima sociaux	9,64 jours	10,6 jours	13 j

*délai de démarche : nombre de jours calendaires écoulés entre la date d'arrivée de la pièce et la date de fin de traitement.



FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE POUR TOUS



Une offre de service proche de l'utilisateur

L'ACCUEIL PHYSIQUE

L'implantation des sites d'accueil tient compte de la répartition géographique de la population allocataire et de ses besoins.

Chaque site dispose d'un espace "libre-service". Les allocataires peuvent accéder en toute autonomie au site www.caf.fr pour consulter leur dossier ou effectuer leurs démarches.

Des conseillers service à l'utilisateur (CSU) sont présents pour les accompagner. Ils ont une démarche proactive et vont au devant de l'allocataire.

En 2025, 47 953 personnes ont été accueillies (soit environ 191 par jour).

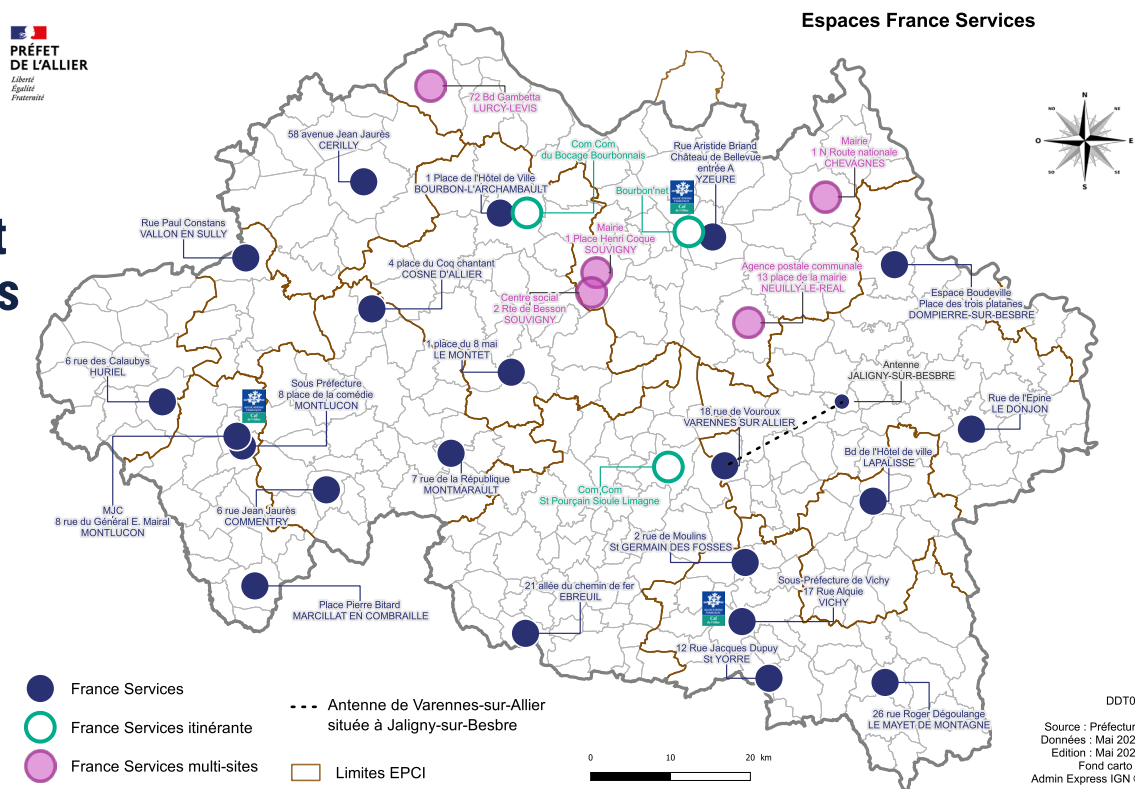
UNE CAF ENGAGÉE AVEC FRANCE SERVICES

Contribuer à développer l'accès à notre offre de service au plus près des territoires est un des objectifs de la Caf.

A ce titre, nous avons engagé un partenariat avec France Services sur l'ensemble du territoire. Le label "France Services" permet de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique.

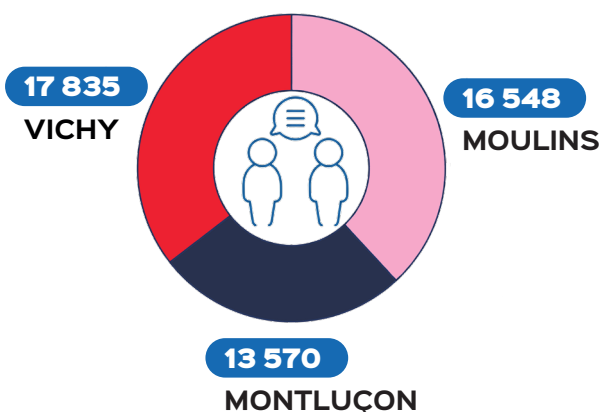
Ces structures d'accueil offrent une réponse de premier niveau sur l'ensemble du département et contribuent au maillage territorial.

Nos points d'accueil Caf et France Services

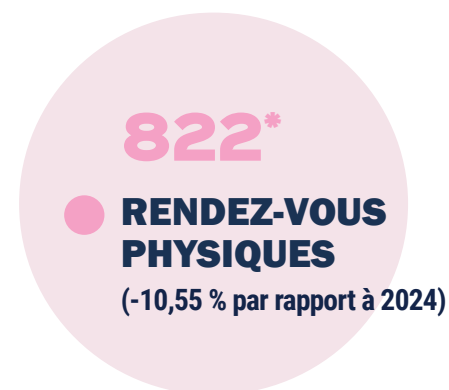
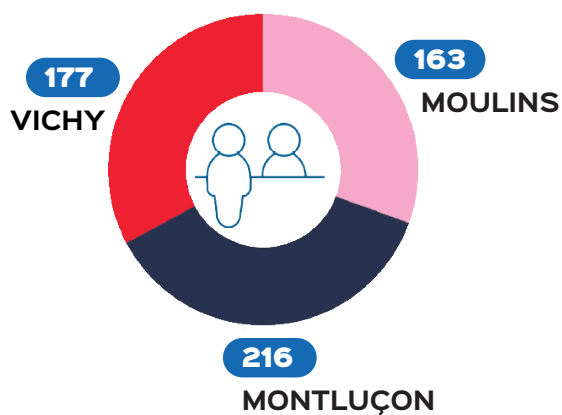


NOMBRE DE VISITES À L'ACCUEIL

(RDV physiques + visites spontanées + consultations PC libre service)

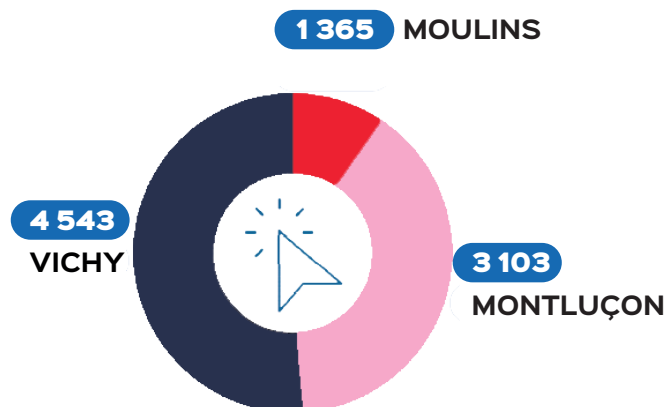


NOMBRE DE RENDEZ-VOUS PHYSIQUES



* Dont 266 de rendez-vous des travailleurs sociaux et des contrôleurs

NOMBRE DE CONSULTATIONS POSTES LIBRE SERVICE



L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Il vise à assurer une information personnalisée et rapide aux allocataires sur leurs droits et paiements. Il permet également la collecte des informations utiles aux gestionnaires-conseil pour la mise à jour des dossiers, en cas de changement de situation professionnelle ou familiale. Les allocataires peuvent joindre la Caf grâce à un numéro unique, court et non surtaxé : le 32 30.

En 2025, 123 610 appels téléphoniques reçus.

123 610

● APPELS TÉLÉPHONIQUES REÇUS
(+8,73 % par rapport à 2024)

72 %

● TAUX D'APPELS ABOUTIS
téléconseiller et serveur vocal
(75,87 % en 2024)

LE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE

Afin d'accompagner au mieux les allocataires, des rendez-vous téléphoniques sont proposés via les pages locales du site caf.fr. Les entretiens portent sur les mêmes motifs que les rendez-vous physiques. La réponse est assurée par des gestionnaires-conseil.

En 2025, 10 277 rendez-vous téléphoniques ont été réalisés.

10 277

● RENDEZ-VOUS
TÉLÉPHONIQUES
(-2,81 % par rapport à 2024)





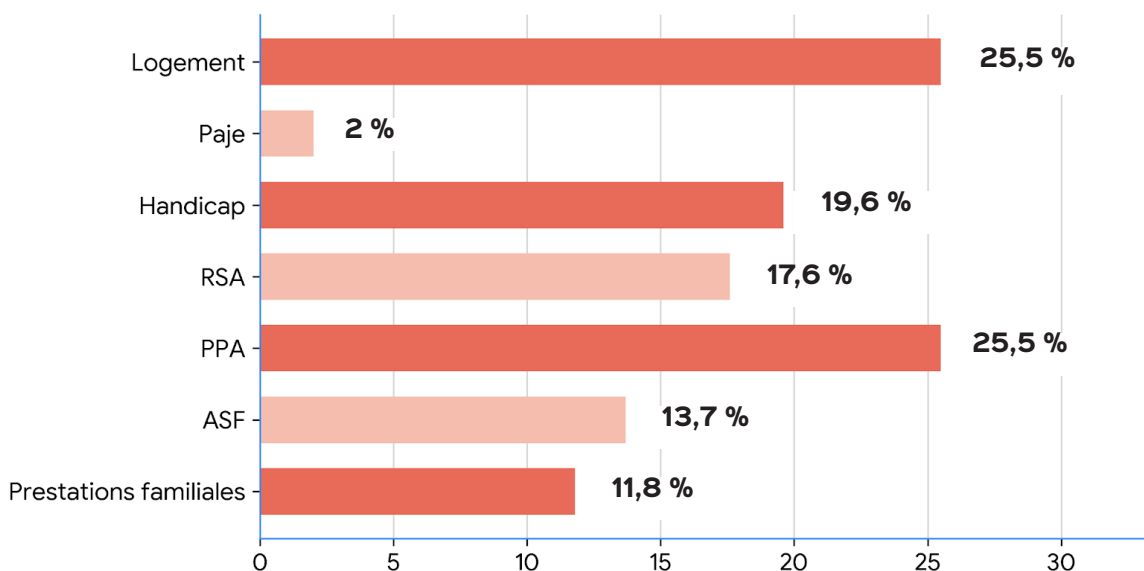
LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE

La médiation contribue à l'amélioration du service aux usagers. Véritable interface entre les allocataires et les services de la Caf, le médiateur administratif intervient une fois que toutes les démarches préalables (demande de renseignements, de précisions...) ont été effectuées et que l'incompréhension ou le désaccord persiste. Il est à l'écoute de l'allocataire pour avoir une bonne compréhension du dossier.

85

● **SAISINES**
(32 en 2024)

Les saisines par types de prestation



Une offre de service numérique

L'évolution des outils numériques et les pratiques quotidiennes qui en découlent, renforcent la volonté de la Caf de l'Allier d'être présente sur tous les supports dématérialisés.

LE SITE DE LA CAF : WWW.CAF.FR

Le caf.fr est aujourd'hui le site le plus consulté dans la catégorie des sites de la Sécurité sociale et le deuxième site le plus consulté de la sphère publique.

L'APPLICATION MOBILE "CAF-MON COMPTE"

L'appli "Caf-Mon compte" permet aux allocataires équipés d'un smartphone ou d'une tablette de :

- Consulter et modifier leurs coordonnées de contact, leur adresse, leur situation professionnelle ou familiale;
- Réaliser leurs déclarations trimestrielles de ressources Rsa et Prime d'activité;
- Déclarer la situation de scolarité des enfants ou la conservation du logement pour les étudiants;
- Suivre l'ensemble de leurs paiements (détails date de versement);
- Télécharger leurs lettres, courriels, relevés et attestations;
- Suivre leurs dernières démarches effectuées sur www.caf.fr;
- Consulter les opérations sur leur dossier.

LE SITE DE L'ARIPA : WWW.PENSION-ALIMENTAIRE.CAF.FR

L'ARIPA aide les parents séparés ou divorcés à récupérer les pensions alimentaires non versées et offre une allocation de soutien familial en cas de défaillance. Le site permet de déclarer des impayés, suivre son dossier, et obtenir des informations.

LE SITE WWW.MONENFANT.FR

Ce site permet d'informer et d'accompagner les parents dans la recherche de modes de garde pour leurs enfants. Il propose également des conseils sur l'éducation et le développement des enfants.

UN PORTAIL UNIQUE "MON COMPTE PARTENAIRE"

Cet espace intègre un ensemble de services disponibles auprès des partenaires via un espace sécurisé unique.

L'accès est conditionné par un conventionnement signé entre la Caf de l'Allier et le partenaire.

> **Consultation dossiers allocataires par les partenaires (CDAP)** : Ce service offre la possibilité de consulter les données allocataires avec une sélection par profil pour l'accès à certaines données du dossier. Ce service est accessible sous conditions d'éligibilité.

173 partenaires ont accès à ce service.

> **Aides financières d'action sociale (AFAS)** : Ce service permet aux partenaires de réaliser leurs déclarations en ligne pour les données d'activité et financières relatives aux équipements ou aux services aux familles.

> **Offre bailleur** : Un service dédié aux bailleurs permet la déclaration d'informations concernant le logement : montants de loyer, impayés, changement de locataire mais également la consultation d'informations (liste de locataires, fiches pratiques...).

ZOOM sur nos actions

Le numérique et vous !

La Caf de l'Allier a participé à une journée dédiée au numérique organisée par Vichy Communauté le vendredi 17 octobre à Vichy. Cet événement avait pour objectif de promouvoir l'accessibilité numérique

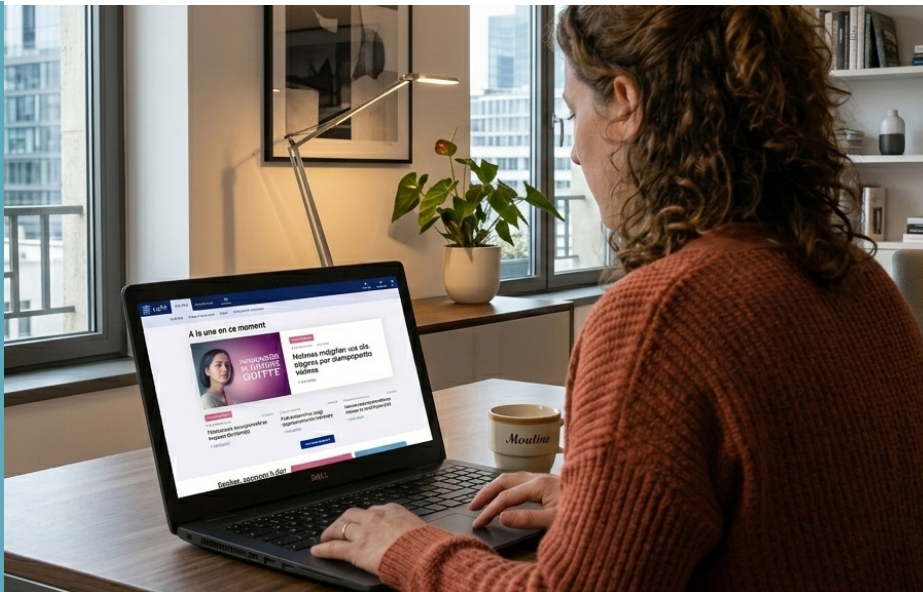
et d'offrir des informations ainsi qu'un accompagnement personnalisé sur les démarches en ligne.



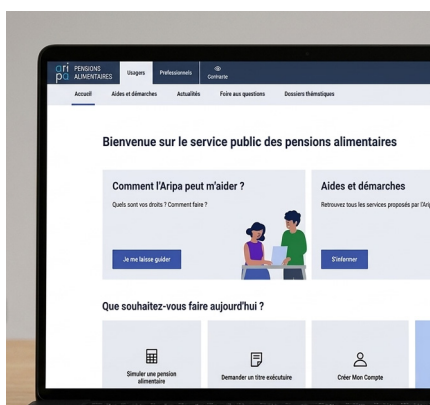
Notre présence numérique

CAF.FR

Faire une demande en ligne ou consulter son dossier allocataire : rien de plus simple et rapide ! En plus vous êtes accompagné et guidé, dans les points d'accueil de la Caf, comme auprès de ses partenaires.



LE SITE DE L'ARIPA
www.pension-alimentaire.caf.fr



COMPTE LINKEDIN
www.linkedin.com/showcase/caf-de-l-allier/

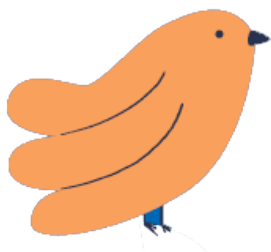


SITE OPEN DATA
<https://data.caf.fr>

CHAÎNE YOUTUBE
www.youtube.com/channel/UCmDxJ2iu68kSFPXNbnCMY9A



LE SITE DES MODES DE GARDE
www.monenfant.fr



LA GARANTIE DU JUSTE DROIT

36 982

● INDUS DÉTECTÉS
(26 175 en 2024)

La prévention des indus

En 2025, 36 982 indus (+41,2 % par rapport à 2024) ont été implantés par la Caf de l'Allier, ce qui représente près de 17 millions d'euros (+15,65 %). Ces indus résultent essentiellement d'erreurs de déclarations des allocataires mais également pour une petite partie d'erreurs de traitement interne.

La mise à jour des dossiers induite par les échanges d'information entre la Caf, les familles et divers organismes engendre tantôt des indus (trop perçu de la part des allocataires), tantôt des rappels (sommes dues aux allocataires). Du côté des ménages, ces régularisations peuvent s'accompagner de difficultés préjudiciables pour leur budget. Du côté des Caf, elles sont synonymes de charge de gestion (appels téléphoniques, réclamations...).

■ "LE PAIEMENT A BON DROIT"

Le "paiement à bon droit", défini comme le versement au bon moment des sommes exactes de prestations auxquelles l'allocataire a droit est donc un enjeu majeur.

La Caf de l'Allier participe activement au programme national de prévention des indus, inscrit dans la Convention d'objectifs et de gestion 2023 - 2027.

L'objectif de ce programme est de sensibiliser et d'informer les allocataires et les partenaires qui les accompagnent sur les changements de situation à déclarer à la Caf pouvant impacter le versement de leurs prestations. Enfin, le programme a également vocation à améliorer la qualité du traitement des dossiers en interne.

■ LES CAMPAGNES DE RÉGULARISATIONS SPONTANÉES

Afin d'éviter les indus et erreurs de déclaration, les Caf mènent des actions de prévention envers les allocataires dans le cadre du droit à l'erreur. Le principe du droit à l'erreur repose sur le postulat que tout usager, de bonne foi a le droit de se tromper dans ses démarches administratives.

Afin d'informer les allocataires, les Caf déploient des campagnes proactives, dites « de régularisation spontanée » pour sensibiliser à l'importance de bien déclarer tout changement de situation personnelle ou professionnelle à sa Caf. Les régularisations spontanées font partie des actions « d'aller vers » des Caf pour accompagner les allocataires dans leurs démarches et participent pleinement à la mise en œuvre effective du droit à l'erreur.



La qualité et le contrôle pour verser le juste droit

138 258 contrôles réalisés par la Caf de l'Allier en 2025 (131 051 en 2024).

Les prestations versées sont déterminées selon la situation financière, familiale et professionnelle des bénéficiaires.

Ces informations sont, pour l'essentiel, déclaratives. Aussi, la Caf de l'Allier pratique différents types de contrôle sur les dossiers des allocataires afin de vérifier la réalité des données communiquées et l'exactitude des droits ouverts.

LE CONTRÔLE DES ALLOCATAIRES POUR UN PAIEMENT JUSTE

► 133 583 contrôles automatisés

La Caf vérifie la cohérence entre les informations données par les allocataires auprès des partenaires, tels que France Travail, Dgfiip ou la Cnam, par exemple, et celles données à la Caf. Si des incohérences sont décelées, la Caf prend contact avec les allocataires afin de procéder aux vérifications et le cas échéant, à la régularisation de leur dossier.

► 4 131 contrôles sur pièces

La Caf effectue des contrôles en exploitant les pièces justificatives complémentaires demandées aux allocataires. Il peut s'agir :

- ◆ **de contrôles réalisés selon la technique du "datamining"**, ciblant des dossiers selon des critères de risque. En 2025, **538 contrôles datamining** ont permis de détecter 350 indus pour un montant de 443 695 €, et 269 rappels pour un montant de 198 465 €, pour un **impact financier total de 642 160 €**.
- ◆ **de contrôle de cohérence entre l'activité et les ressources (RAC)**. En 2025, la Caf de l'Allier totalise **1 374 RAC annuels** avec un impact de **près de 1,6 M€** et **2 188 RAC trimestriels** avec un impact de **238 533 €**.

► 544 contrôles sur place

Les agents de contrôle assermentés ont réalisé **544 contrôles en 2025**, permettant de détecter **396 indus** pour un montant de **2,2 M€**, et **313 rappels** pour un montant de **3,9 M€**.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

► La prévention de la fraude

Dans le cadre de la prévention de la fraude et du droit à l'erreur, chaque Caf a pour objectif d'adresser une mise en garde aux allocataires responsables d'indus longs et répétés afin de leur rappeler leurs obligations déclaratives.

► La détection de fraudes

Les fraudes correspondent à de fausses déclarations ou omissions délibérées ayant généré des versements à tort.

En 2025, 302 fraudes ont été détectées pour un montant de 2,46 millions d'euros soit une moyenne de 8 143 euros par fraude détectée.

Les fraudes sont systématiquement sanctionnées, et les sommes perçues à tort doivent être remboursées, souvent avec une majoration.

ZOOM sur nos actions

Lutte contre la fraude et le non-recours

Le 13 juin 2025, la Caf de l'Allier a organisé une conférence de presse consacrée à la lutte contre la fraude et le non-recours aux

droits. Cet événement a permis de valoriser les actions menées par l'organisme pour garantir le juste droit, sécuriser le versement des prestations et renforcer l'accès aux droits des allocataires.



04



Agir pour toutes les familles

Le soutien apporté par la Caf à ses allocataires repose sur une offre globale de service autour de cinq missions, articulant prestations légales et interventions d'action sociale familiale.

Une offre petite enfance

42

Une offre enfance et jeunesse

45

L'accompagnement à la parentalité

48

Le cadre de vie et l'habitat

50

Solidarité et insertion

53

UNE OFFRE PETITE ENFANCE

POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS



La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

La Caf apporte son soutien à ses partenaires gestionnaires de structures d'accueil collectif pour une offre de qualité et accessible dans toute l'Allier.

Les aides collectives prennent différentes formes :

- > Les subventions de fonctionnement.
- > Les subventions d'investissement.
- > Les prestations de service.

UN SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES

Les familles, sous conditions de revenus, peuvent bénéficier de plusieurs prestations légales. La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une allocation destinée à aider une famille à financer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation d'un jeune enfant dans les premières années qui suivent sa naissance. Elle est versée une fois par mois aux familles dont les revenus ne dépassent pas certains plafonds de ressources.

En 2025, 7 065 bénéficiaires de la Paje (-2,79 %) pour un montant de 46,7 millions d'euros (-0,1 %).

7 065 bénéficiaires

● PRESTATION D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT

▶▶▶ **46,7** millions d'euros

5 535 bénéficiaires

● ALLOCATION DE BASE

▶▶▶ **14,5** millions d'euros

3 512 bénéficiaires

● COMPLÉMENT
MODE DE GARDE

▶▶▶ **29,7** millions d'euros

705 bénéficiaires

● PRESTATION PARTAGÉE
DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT
(PREPARE)

▶▶▶ **2,4** millions d'euros

LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES MAM

Dans l'Allier, de nombreuses familles font appel à un(e) assistant(e) maternel(le) pour la garde de leur enfant. Ces professionnels ont la possibilité de se regrouper dans une Maison d'assistants maternels (MAM).

En 2025, l'Allier compte 48 Mam (46 en 2024).

En plus du complément mode de garde de la Paje, versé aux familles optant pour cette forme d'accueil, la Caf offre un soutien direct aux assistants maternels :

- > **Une prime d'installation** est accordée aux assistants maternels nouvellement agréés.

En 2025, 37 primes (44 en 2024) ont été versées pour un montant total de 44 400 euros (-15,9 %).

- > **Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA)** est un prêt à taux zéro destiné à financer des travaux au domicile des assistants maternels, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

En 2025, 8 primes (2 en 2024) ont été versées pour un montant total de 55 820 euros (+179 %).

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Financés par la Caf, les relais petite enfance sont des lieux d'information, de rencontre et d'échanges. Ils accompagnent les assistants maternels dans leur pratique quotidienne, facilitent la mise en relation avec les familles à la recherche d'un mode d'accueil et aident les parents dans leur fonction d'employeurs.

En 2025, l'Allier compte 28 Rpe.



LE DÉPLOIEMENT DU LABEL AVIP

Le 9 janvier 2025, la Caf de l'Allier a officialisé la mise en œuvre du dispositif national **AVIP (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnelle)** par la labellisation de deux structures : la crèche des Moussaillons à Vichy et la crèche Gulliver à Montluçon.

Ce label permet de réserver des places en crèche pour les parents dont la garde d'enfant constitue un obstacle majeur au retour à l'emploi. En collaboration étroite avec France Travail, le dispositif propose un accompagnement modulable : un accueil ponctuel pour les démarches de recherche d'emploi ou une solution pérenne en cas de recrutement.

Ce projet, co-financé par l'État et le Département, vise à soutenir les publics les plus vulnérables, notamment les familles monoparentales. Actuellement doté de 7 places (3 à la crèche des Moussaillons à Vichy, 4 à la crèche Gulliver à Montluçon), le dispositif ambitionne d'atteindre 12 places et une ouverture à Moulins d'ici 2027 pour répondre aux enjeux de précarité et d'insertion professionnelle du territoire.



ZOOM sur nos partenariats

14^{ème} Journée Départementale des assistants maternels

Le samedi 22 novembre 2025, Montmarault a accueilli la 14^{ème} journée départementale des assistants maternels sous le thème « Accueillir l'extra dans l'ordinaire ». Ce rendez-vous a réuni plus de 200 professionnels (assistants maternels, animatrices RPE, puéricultrices et médecins de PMI) autour d'un enjeu majeur : l'inclusion.

La journée a été rythmée par des interventions expertes sur le repérage précoce des troubles du développement et la communication avec les familles d'enfants en situation de handicap. Entre témoignages poignants et expositions thématiques, cet événement a permis de valoriser l'engagement des professionnels pour un accueil inclusif et bienveillant.



Pilotage stratégique de l'offre d'accueil et de la parentalité

Le 13 octobre 2025, le comité départemental des services aux familles (CDSF) a dressé le bilan du schéma départemental 2023-2026. Cette instance a permis d'ajuster la stratégie territoriale face aux évolutions réglementaires (SPPE, réforme du CMG) et de valoriser des acquis majeurs : l'ouverture de 70 places en crèche (dont des places AVIP) et le déploiement du Pôle ressources handicap.



Développement des infrastructures d'accueil et de loisirs

Le 23 mai 2025 a été marqué par l'inauguration du nouvel Accueil de Loisirs Intercommunal de Bézenet, installé dans un ancien collège rénové.

Ce projet structurant, géré par le Centre Social Mon Village pour la Communauté de Communes de Commeny Montmarault Nérès, offre un espace sécurisé et adapté aux enfants de 3 à 14 ans.

En étroite collaboration avec les élus et partenaires, la Caf a accompagné ce projet via ses Chargées de Conseil et Développement, favorisant ainsi la création de passerelles essentielles entre les services de petite enfance et d'enfance pour un parcours famille cohérent sur le territoire.



Soutien au développement et à la modernisation de l'offre d'accueil

En janvier 2025, la Caf a accompagné la rénovation et l'extension de la crèche Françoise Dolto à Cusset.

Grâce à un financement à hauteur de 75 % du coût des travaux (soit une subvention de 112 000 €), cet investissement a permis d'optimiser les espaces et d'augmenter la capacité d'accueil de la structure, qui dispose désormais de 18 places.

Ce projet, suivi par le Chargé de Conseil et Développement, illustre l'engagement de la Caf à soutenir la modernisation des équipements pour répondre aux besoins croissants des familles.



UNE OFFRE ENFANCE ET JEUNESSE ADAPTÉE AUX BESOINS DES FAMILLES



La gestion des temps libres ainsi que l'organisation des activités péri et extrascolaires constituent une préoccupation majeure pour les parents, de l'école maternelle jusqu'à la fin du collège.

LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Dans l'Allier, 119 communes sont couvertes par un ALSH, soit 38 %. Le tarif appliqué est basé sur les ressources des familles et permet une grande accessibilité.

En 2025, 171 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont implantés sur le département et bénéficient d'un financement (174 en 2024).

LA PRESTATION DE SERVICE "JEUNES"

Il s'agit d'une aide au fonctionnement destinée aux acteurs de la jeunesse. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux ados et à encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.

En 2025, la Caf a financé 15 PS Jeunes (12 en 2024).

LES AIDES AUX FORMATIONS BAFA

La Caf contribue au financement des stages de formation au BAFA pour aider à compenser les coûts d'accès à ces stages tant pour les stagiaires que pour les structures employant ces professionnels qualifiés. Cette aide représente 50 % du coût du stage, plafonnée à 280 € pour la session de formation générale et à 200 € pour la session d'approfondissement.

En 2025, 37 aides (71 en 2024) ont été attribuées pour le BAFA I (9 167 €) et 110 (121 en 2024) pour le BAFA III (21 732 €).

L'AIDE AUX LYCÉENS ÉTUDIANTS

C'est une aide à la rentrée scolaire destinée aux jeunes lycéens ou étudiants âgés de 18 à 24 ans révolus qui ne bénéficient plus de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

En 2025, 335 aides (431 en 2024) pour 107 240 € (-21,41 %).

LE PASS'SPORTS ALLIER

C'est un dispositif inter-partenarial entre le Conseil Départemental, la Caf et le Sdjes visant à faciliter l'accès aux activités sportives en réduisant le montant de la cotisation versée par les familles de l'Allier aux clubs.

En 2025, 907 aides (707 en 2024) pour 29 290 € (+30%).

LES PROMENEURS DU NET

Depuis début 2019, les Promeneurs du Net Bourbonnais sont actifs sur les plateformes numériques, offrant un soutien éducatif en ligne aux jeunes de 12 à 25 ans dans tout le département. Ce projet, implanté dans l'Allier, est porté conjointement par la Caf, le Conseil départemental et le Sdjes, dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF). La coordination du réseau des Promeneurs du Net est assurée par la Fédération des Centres sociaux de l'Allier.

Ce dispositif compte aujourd'hui 40 promeneurs dont 7 promeneurs parentalité.



LES AIDES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

Parce que les vacances et les loisirs s'organisent et ont un coût, la Caf de l'Allier encourage le temps libre des enfants et des familles en proposant différentes offres.

LES CHÈQUES VACANCES

L'aide prend la forme de chèques vacances, gérés par l'ANCV, à destination des familles bénéficiaires aux revenus modestes. Le montant de cette aide est calculé en fonction du quotient familial, avec un complément financier accordé par la Caf.

En 2025, 5 284 familles (4 816 en 2024) ont bénéficié du dispositif chèques vacances pour un montant total de 501 017 € (+16,83 %).

1^{ER} DÉPART VACANCES EN FAMILLE

La finalité de ce dispositif est d'aider les familles allocataires à revenu modeste à réaliser un projet de vacances en les soutenant financièrement et en les accompagnant dans l'organisation de ce projet (de son organisation à sa réalisation). Cette démarche implique pour les familles une prévision budgétaire, l'organisation matérielle de réservation et la préparation au voyage...

En 2025, 7 familles (5 en 2024) ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 5 774 € (+2,07 %).

LES SÉJOURS EUROPÉENS

La Caf de l'Allier (en lien avec le gestionnaire Calypso du centre de vacances Les Gatinelles), a proposé deux séjours en Espagne pendant les mois de juillet et août, destinés aux enfants âgés de 13 à 17 ans. La Caf a contribué à hauteur de 360 euros par enfant, laissant un coût résiduel de 200 euros à la charge des familles.

En 2025, 89 (89 en 2024) jeunes de l'Allier ont bénéficié de ces séjours pour un montant total de 38 181 € (+1,44 %).

DES SÉJOURS COLONIE POUR LES ENFANTS

Dans le cadre de sa politique vacances, la Caf de l'Allier propose des séjours colonie à Brétignolles-sur-Mer aux enfants âgés de 6 à 17 ans issus des familles allocataires. Organisés en juillet et août, ils durent 13 jours, avec deux sessions en juillet et deux sessions en août.

En 2025, 200 jeunes de l'Allier (199 en 2024) ont bénéficié d'un séjour colonie été et 49 jeunes (49 en 2024) d'un séjour colonie automne.





LE CENTRE DE VACANCES LES GATINELLES



Pendant plus de 70 ans, le centre de vacances Les Gatinelles a incarné l'engagement de la Caf de l'Allier en faveur de l'accès aux vacances pour tous. Retour sur l'histoire d'un centre qui a accueilli plusieurs générations d'enfants et de familles au coeur du littoral vendéen.



Le centre de vacances Les Gatinelles, situé à Brétignolles-sur-Mer en Vendée, a été la propriété de la Caf de l'Allier pendant plus de 70 ans. Acquis dans les années 1950, ce domaine de près de 6 hectares, situé à proximité de la plage et du centre-ville, a d'abord été dédié à l'accueil des colonies de vacances pour les enfants des familles allocataires.

Au fil des années, le site s'est développé avec la création de pavillons d'hébergement, de locaux de restauration, d'espaces d'animation et d'équipements de loisirs. En 1977, l'ouverture d'un espace camping est venue compléter l'activité du centre.

Fidèle à sa vocation sociale, Les Gatinelles ont permis à plusieurs générations d'enfants et de familles de découvrir les vacances en bord de mer dans un cadre accessible et convivial, favorisant les loisirs, l'éducation et la mixité sociale.

En décembre 2025, la Caf de l'Allier a cédé le domaine à la commune de Brétignolles-sur-Mer, qui s'est engagée à préserver la vocation sociale et touristique de ce lieu emblématique de l'histoire de la Caf et des familles bourbonnaises.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

DÉVELOPPER LES SERVICES AUX FAMILLES, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

La Caf accompagne les familles lors des moments clés de leur vie et soutient les parents dans l'accomplissement de leur rôle et de leurs responsabilités éducatives.

Au-delà du versement des prestations, la Caf s'associe aux acteurs locaux tels que les collectivités territoriales, les professionnels et les associations pour impulser et construire une politique familiale et sociale.

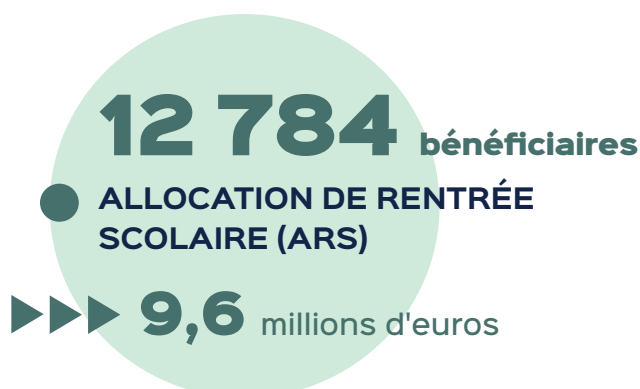
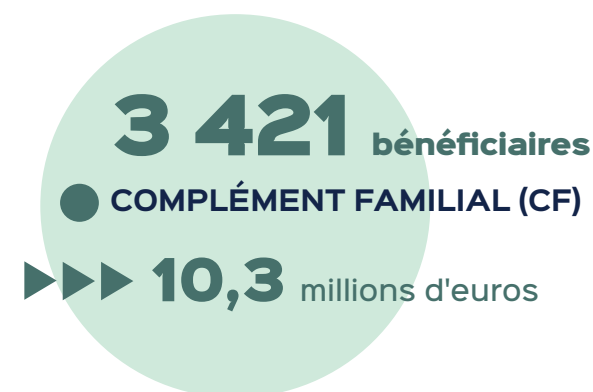
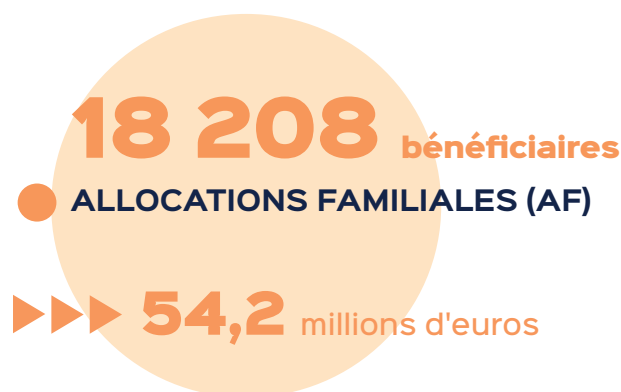
LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN

La Caf intervient aux moments clés de la vie des familles tels que la naissance, les changements de rythme de vie ou la séparation. À travers ses prestations d'entretien, la Caf contribue aux dépenses auxquelles les familles doivent faire face lorsque les enfants grandissent, comme la rentrée scolaire, les vacances et les loisirs.

L'AIDE A DOMICILE

Le soutien de la Caf aux structures d'aide à domicile a pour objectif d'aider les familles confrontées à des événements révélateurs ou générateurs de difficultés passagères, ayant des répercussions sur les enfants du foyer.

L'intervention, effectuée par des professionnels qualifiés, permet de restaurer ou de maintenir l'autonomie des familles en leur apportant une assistance éducative, sociale ou matérielle. Elle se traduit par des activités d'aide à la vie quotidienne et un soutien à l'éducation des enfants.



PARCOURS "ARRIVÉE DE L'ENFANT"



L'arrivée d'un enfant bouleverse l'équilibre familial et génère de nouveaux besoins matériels, financiers et éducatifs. Pour y répondre, les Caf et leurs partenaires proposent de nombreuses actions en petite enfance et parentalité, dont la diversité nécessite une meilleure visibilité et coordination.

Le parcours "arrivée de l'enfant" vise à regrouper ces dispositifs dans un accompagnement global et cohérent. Il s'appuie sur des pratiques existantes pour soutenir financièrement les familles, informer, orienter et accompagner les futurs et jeunes parents.

Ce parcours comprend des rendez-vous personnalisés, des séances d'information collective avec la CPAM, des campagnes de contact proactive et une diffusion d'informations aux partenaires.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

"L'accompagnement à la scolarité" offre diverses activités pour aider les enfants et les jeunes à trouver les ressources et le soutien nécessaires pour réussir à l'école, au collège et au lycée. Il a également pour but d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

En 2025, 16 projets ont bénéficié de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS/ PARENTS (LAEP)

Ils sont destinés aux enfants de moins de six ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte familial, pour participer à des moments conviviaux de jeux et d'échanges. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour accueillir les familles. Les principaux objectifs de ces lieux sont de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants, ainsi que de soutenir les parents dans leur rôle en leur permettant d'échanger avec d'autres parents ou avec des professionnels.

En 2025, la Caf de l'Allier a financé 6 Laep.

LES ESPACES RENCONTRE

L'Espace Rencontre est un lieu neutre et convivial où l'enfant peut établir, renouer ou renforcer une relation avec l'un de ses parents en cas de divorce ou de séparation, ainsi qu'avec ses grands-parents ou tout autre membre de la famille (comme un frère ou une sœur adulte, un oncle ou une tante).

En 2025, la Caf de l'Allier a financé 2 espaces de rencontre.

LA MÉDIATION FAMILIALE

Le service de médiation familiale est un lieu d'écoute, d'échanges et de négociation pour les parents, grands-parents. Il permet d'aborder les problèmes liés aux conflits familiaux en prenant concrètement en compte les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, grâce à l'intervention d'un médiateur familial qualifié et impartial. Le médiateur a pour mission de rétablir la communication et de créer un climat de confiance favorable à la recherche d'accords entre les parties.

En 2025, la Caf de l'Allier soutient 3 services de médiation familiale.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

L'intermédiation financière devient la norme pour les pensions alimentaires impayées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatiquement mise en œuvre pour l'ensemble des parents séparés lorsqu'une pension alimentaire est fixée. Ce service public vise à sécuriser les paiements de pensions, à limiter les conflits parentaux et à prévenir les risques de précarisation, en particulier dans les familles monoparentales.

Près de 1 600 pensions alimentaires intermédiées sont gérées par le service de l'ARIPA au bénéfice d'allocataires de l'Allier.

LE CADRE DE VIE ET L'HABITAT



SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT

La qualité du logement et du cadre de vie favorise la cohésion sociale, l'épanouissement des familles et leurs projets d'insertion.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Pour répondre aux enjeux de cohésion sociale et d'intégration sur les territoires, la Caf suit deux orientations :

- soutenir les structures de l'animation de la vie sociale afin de contribuer à la cohésion sociale locale,
- structurer une offre d'animation de la vie sociale ciblant les publics spécifiques.

CENTRE SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Equipements de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale constituent des relais essentiels de l'action sociale des Caf et de la politique familiale. Ils accompagnent les initiatives des habitants et favorisent leur prise d'autonomie, remplissant ainsi un rôle important dans les dynamiques de territoire et sur la citoyenneté de proximité. Les familles y trouvent accueil, écoute et orientation, notamment pour faciliter l'accès aux droits.

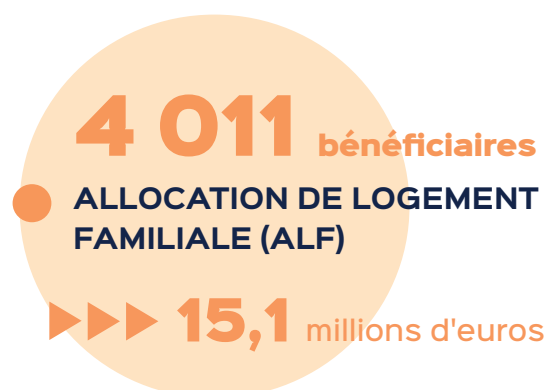
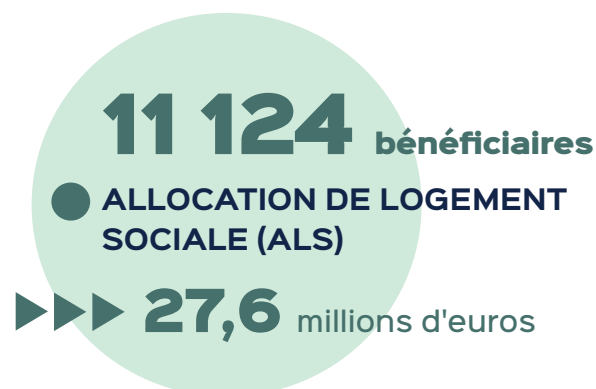
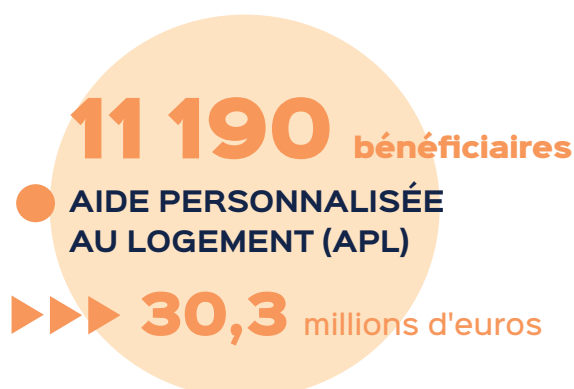
En 2025, la Caf de l'Allier a financé 19 centres sociaux et 12 espaces de vie sociale.

LES PRESTATIONS LÉGALES

La Caf de l'Allier gère les aides au logement (ALS, ALF, APL), attribuées sous condition de ressources, pour aider les familles à payer leur loyer.

En 2025, 26 325 allocataires (-1,9 %) ont bénéficié d'une aide au logement pour un montant total de 73,2 millions d'euros (+1,31 % par rapport à 2024).

Dans l'Allier, on constate une prédominance plus marquée des aides au logement dans le secteur locatif privé et une proportion moindre dans le secteur public par rapport à la moyenne nationale.



LES PRÊTS MÉNAGERS-MOBILIERS

La Caf de l'Allier soutient les familles allocataires aux revenus modestes en les aidant à acquérir des appareils ménagers ou un mobilier de première nécessité.

En 2025, 742 accords (587 en 2024) pour 460 339 euros (+23,60 %).

AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HABITAT

Un prêt à l'amélioration de l'habitat peut être consenti aux bénéficiaires potentiels d'action sociale pour réaliser des travaux dans leur résidence principale.

En 2025, 4 accords (10 en 2024) pour 3 148 euros (-59,32 %).

INDÉCENCE

La Caf est signataire de la convention départementale de lutte contre l'habitat indigne 2024-2029 qui organise les actions mises en oeuvre en faveur de la lutte contre l'habitat

indigne. Un des leviers pour inciter le bailleur à réaliser les travaux est la consignation de l'allocation logement. La Caf a habilité et signé des conventions avec 3 opérateurs compétents pour réaliser des diagnostics d'indécence.

OFFRE DE SERVICE "IMPAYÉS DE LOYER"

Un rendez-vous est proposé aux familles en situation d'impayés de loyer afin d'éviter la dégradation de leur situation, les informer sur leurs droits et les accompagner dans leur parcours logement.

En 2025, 17 accompagnements (15 en 2024) ont eu lieu.

LE DISPOSITIF IDEAL

Le dispositif Ideal (intégration des demandes d'aide au logement) permet aux bailleurs sociaux l'envoi dématérialisé des informations nécessaires à l'étude et au paiement de l'aide au logement.

En 2025, 7 bailleurs sociaux utilisent ce dispositif dans l'Allier.

ZOOM sur nos partenariats

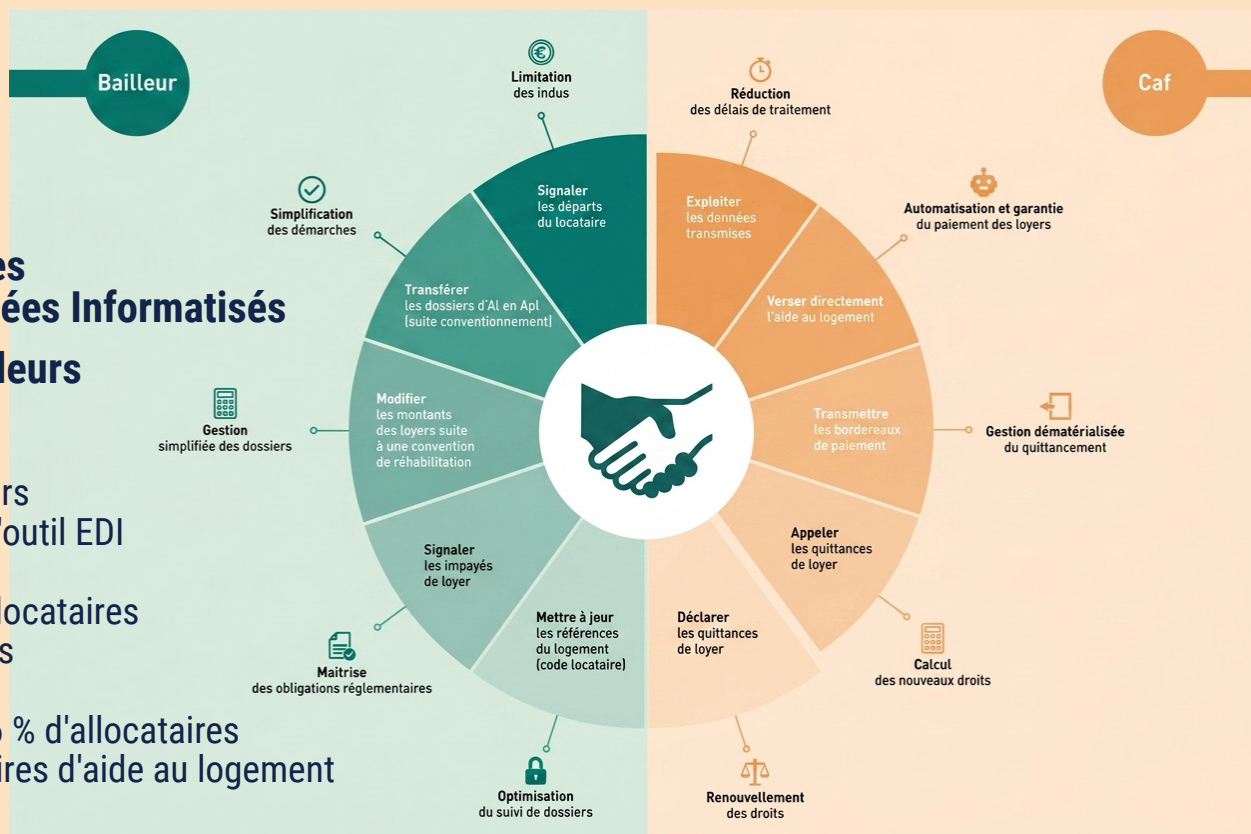
Modernisation des échanges de données (EDI) et partenariat avec les bailleurs sociaux

L'année a été marquée par la poursuite du déploiement des Échanges de Données Informatisés (EDI), visant à automatiser les flux d'informations avec les bailleurs adhérant à cet outil pour réduire les saisies manuelles

et sécuriser les transmissions.

Dans cette dynamique de collaboration, une présentation a été organisée le 24 septembre 2025 à destination des bailleurs du parc social. Cette rencontre, portant sur la gestion des impayés de loyer et le fonctionnement des échanges de données informatisées entre la Caf et les bailleurs, a réuni quatre organismes : EVOLEA, Montluçon Habitat, Allier Habitat et Assimo.

Échanges de Données Informatisés Caf/bailleurs



►►► 19 bailleurs utilisent l'outil EDI

►►► 11 093 allocataires concernés

►►► soit 39,76 % d'allocataires bénéficiaires d'aide au logement



SOLIDARITÉ ET INSERTION

CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'AUTONOMIE, À L'INSERTION ET AU RETOUR À L'EMPLOI

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante.

Le soutien face à la précarité

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Il garantit un revenu minimal aux personnes dont les ressources sont faibles.

En 2025, 8 597 bénéficiaires sans majoration isolement (+4,46 % par rapport à 2024).

LE RSA MAJORÉ POUR ISOLEMENT

Le montant du Rsa peut être majoré, sous certaines conditions, pour les personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

En 2025, 1 095 bénéficiaires avec majoration isolement (-2,23 % par rapport à 2024).

LA PRIME D'ACTIVITÉ

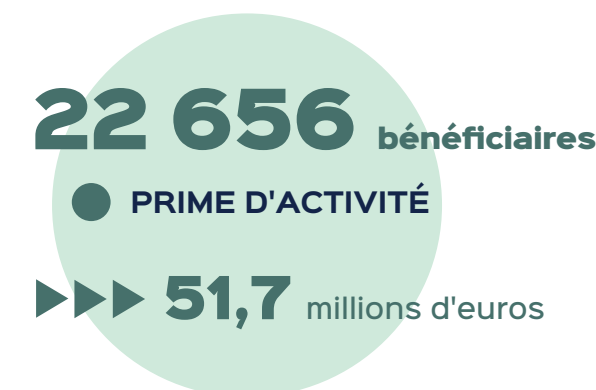
La Prime d'activité apporte un complément de ressources aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés, travailleurs indépendants, travailleurs handicapés, et, sous certaines conditions, étudiants et apprentis. Elle concerne les personnes en activité dès l'âge de 18 ans. Cette prestation a pour vocation de soutenir l'activité ou le retour à l'emploi.

En 2025, 22 656 bénéficiaires (+1,95 % par rapport à 2024).

LES SECOURS ET PRÊTS D'HONNEUR

Il s'agit d'une aide financière occasionnelle attribuée aux familles allocataires rencontrant des difficultés de vie passagère pouvant les déstabiliser.

En 2025, 76 secours (82 en 2024) pour un montant de 25 973 euros (-19,32 %) et 76 prêts d'honneur (94 en 2024) pour un montant de 61 126 euros (- 22,26 %).



L'accompagnement social

Le travail social est un élément essentiel de l'offre globale de services de la Caf. En complément des prestations, des équipements et des services, le service social propose aux allocataires et aux familles une intervention à dimension humaine visant à les aider à élaborer un projet de remobilisation et à retrouver leur autonomie.

L'OFFRE DE SERVICE "DÉCÈS D'ENFANT"

Pour soutenir les parents lors de la perte d'un enfant, un accompagnement avec un travailleur social leur est proposé. Cette intervention permet à la famille d'exprimer sa douleur, d'être écoutée, et, si nécessaire, d'être orientée vers des professionnels spécialisés. En plus de cet accompagnement, la Caf verse une aide financière aux parents endeuillés.

En 2025, 21 accompagnements (33 en 2024) et 14 aides financières (11 en 2024) pour un montant de 13 600 euros.

L'OFFRE DE SERVICE "DÉCÈS DE CONJOINT"

Notre mission est aussi de soutenir spécifiquement les familles confrontées à des événements déstabilisant rapidement l'équilibre familial, comme le décès d'un conjoint. L'offre de service "Décès d'un conjoint" simplifie les démarches administratives en actualisant rapidement les prestations et oriente les familles vers des associations offrant soutien et informations.

En 2025, 28 accompagnements (48 en 2024) et 6 aides financières (12 en 2024) pour un montant de 7 600 euros.

L'OFFRE DE SERVICE "SÉPARATION"

La séparation entraîne de nombreux changements. La Caf de l'Allier propose un accompagnement pour aider les parents à gérer les conflits, le stress, et à répondre aux besoins des enfants.

En 2025, 359 accompagnements (283 en 2024) et 40 aides financières (18 en 2024) pour un montant de 22 335 euros.

L'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Créée et versée à compter de décembre 2023, elle apporte un soutien dans les départs réalisés en urgence.

En 2025, 128 demandes ont été traitées (152 en 2023) pour un montant moyen de 898 €.



L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Les Caf et Msa peuvent faciliter le versement de la pension alimentaire des parents séparés faisant face à des impayés en étant l'intermédiaire entre les deux.

Le principe est simple : le parent débiteur paie la pension à la Caf, qui reverse au parent créancier. Ainsi, il n'y a plus d'aléa ni sur la date de réception de la pension, ni sur le montant réellement acquitté. Un non-paiement ou un paiement partiel est immédiatement identifié par les services de la Caf, qui mettent en oeuvre une procédure de recouvrement amiable puis forcé (saisies sur salaire).

En cas de violences conjugales, l'intermédiation financière permet d'éviter au parent créancier de faire connaître ses coordonnées bancaires et domiciliaires au parent débiteur.

www.pension-alimentaire.caf.fr



Le soutien face au handicap

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Elle garantit un revenu d'existence aux personnes qui en sont bénéficiaires. L'Aah est recalculée chaque trimestre pour les bénéficiaires travaillant en milieu ordinaire ou travailleurs indépendants, qui doivent déclarer régulièrement leurs ressources dans leur espace "Mon compte" du caf.fr.

En 2025, 8 116 bénéficiaires (-0,53 %).

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DU PROCHE AIDANT (AJPA)

L'Ajpa a été mise en place en septembre 2020 pour indemniser les personnes cessant ou diminuant leur activité professionnelle, dans le cadre d'un congé de proche aidant accordé par l'employeur, pour s'occuper d'un proche en perte d'autonomie ou dont le taux d'incapacité est d'au moins 80 %.

En 2025, 7 bénéficiaires (équivalent à 2024).

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

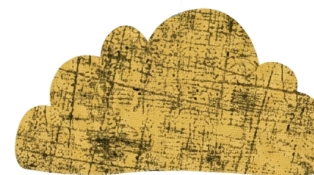
Il s'agit d'une aide apportée aux parents pour l'éducation et les soins de leur enfant souffrant d'un handicap, après décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph), fixant le taux d'invalidité.

En 2025, 1 660 bénéficiaires (+6,21 %).

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)

Elle est versée aux parents qui cessent ponctuellement de travailler pour s'occuper d'un enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

En 2025, 57 familles bénéficiaires (+26,67 %).



LE DISPOSITIF DAHLIR

Le DAHLIR est le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers.

L'association DAHLIR vise à faciliter l'intégration sociale des enfants et adultes fragilisés via un parcours d'accompagnement sur mesure au sein de clubs ou associations de loisirs de leurs choix.

La démarche d'accompagnement du DAHLIR a plusieurs finalités :

- Faciliter l'accès aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) pour les familles dans le cadre du projet global de l'enfant.

- Accompagner et sensibiliser les ACM dans l'accueil et l'intégration de l'enfant en situation de handicap.
- Favoriser les liens entre la famille, la structure d'accueil (ACM) et l'établissement médico-social s'il y en a un.

En 2025, la participation de la Caf au dispositif s'est élevée à 100 000 euros, permettant une prise en charge de 79 enfants pour 185 séjours pendant les vacances scolaires au sein de 35 accueils de loisirs.

L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF DE L'ALLIER

Les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles.

Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

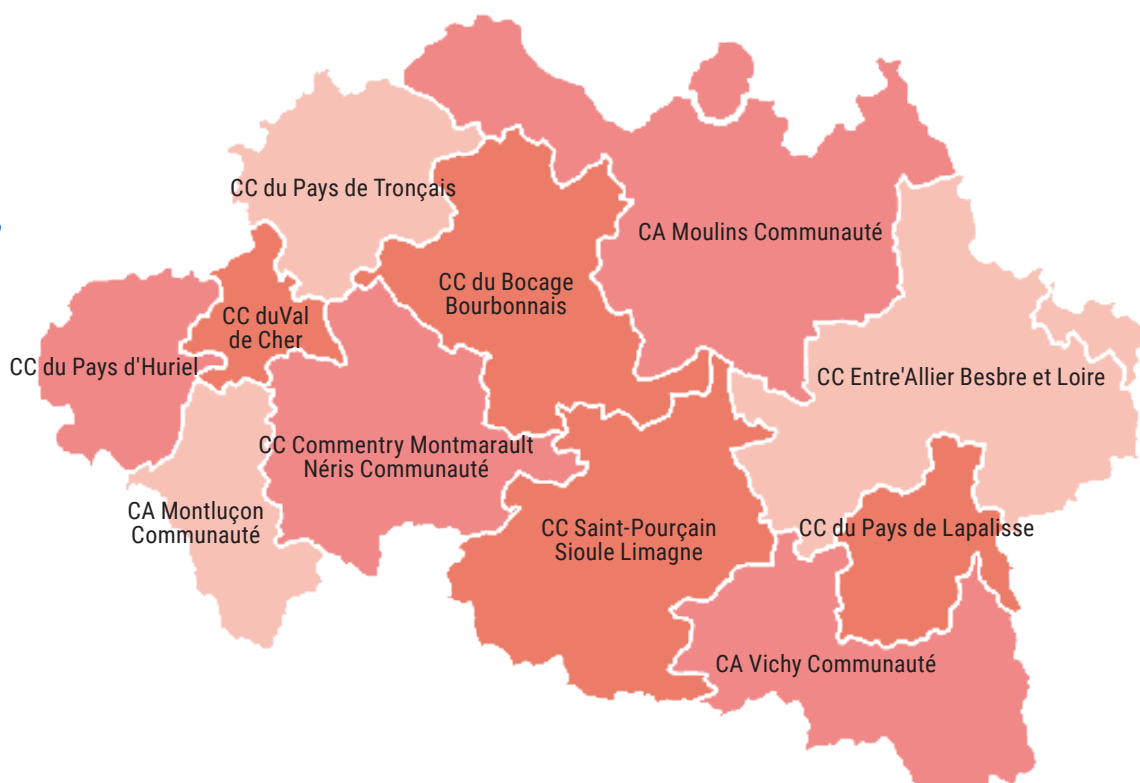
Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services

aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

11 Ctg ont été signées, avec chaque EPCI du territoire.



ZOOM sur nos partenariats

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 avec Commentry Montmarault Nérès Communauté

Le 20 mars 2025, la Caf de l'Allier et la Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté ont signé leur Convention Territoriale Globale (CTG), réaffirmant leur engagement commun en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Cette convention, construite dans une logique de coopération territoriale, fixe les orientations des cinq prochaines années afin d'adapter les services aux besoins des familles et de renforcer les actions locales en matière de petite enfance, de jeunesse et d'accompagnement social.



Signature de la CTG 2025-2029 avec la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Le 22 mai 2025, la Caf de l'Allier et la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne ont signé la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029.

Cette nouvelle contractualisation traduit un engagement commun en faveur des familles du territoire autour de quatre priorités : la gouvernance, le soutien à la parentalité et aux familles, l'accompagnement des jeunes et l'accès aux droits.

Déclinée en 47 actions concrètes, la CTG vise notamment à renforcer les services à la population, développer les solutions d'accueil et améliorer l'accès aux services numériques.



Signature de la CTG 2026-2030 avec Montluçon Communauté

Le 16 décembre 2025, la Caf de l'Allier a signé la nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec Montluçon Communauté et les 21 communes de l'agglomération.

Co-construite avec les acteurs locaux, cette convention définit une feuille de route articulée autour de sept axes majeurs (petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, accès aux droits, inclusion et vie sociale) et plus de 130 actions au service des habitants.

Elle illustre l'engagement de la Caf en faveur du

développement des services aux familles et du renforcement des partenariats territoriaux, dans un contexte où près de 94,5 M€ ont été mobilisés sur le territoire en 2024.



ALL AF FIER



Glossaire

Aah	Allocation aux adultes handicapés	Ccas	Centre communal d'action sociale
Ade	Allocation décès enfant	Cf	Complément familial
Aeeh	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	Cnaf	Caisse nationale des Allocations familiales
Af	Allocations familiales	Cog	Convention d'objectifs et de gestion
Ajpa	Allocation journalière du proche aidant	Cpog	Convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion
Ajpp	Allocation journalière de présence parentale	Csg	Contribution sociale généralisée
Alsh	Accueil de loisirs sans hébergement	Ctg	Convention territoriale globale
Alf	Allocation logement familial	Eaje	Établissement d'accueil du jeune enfant
Als	Allocation logement social	Fnas	Fonds national d'action sociale
Apl	Aide personnalisée au logement	Fnga	Fonds national de gestion administrative
Aripa	Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires	Fnpf	Fonds national des prestations familiales
Asf	Allocation de soutien familial	Ideal	Intégration des demandes d'aide au logement
Asfc	Allocation de soutien familial complémentaire	Laep	Lieu d'accueil enfants parents
Asfnr	Allocation de soutien familial non récupérable	Mam	Maison d'assistant(e)s maternel(le)s
Asfr	Allocation de soutien familial récupérable	Mdph	Maison départementale des personnes handicapées
Avpf	Assurance vieillesse des parents au foyer	Msa	Mutualité sociale agricole
Avs	Animation de la vie sociale	Paje	Prestation d'accueil du jeune enfant
Bafa	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur	Ppa	Prime d'activité
Caf	Caisse d'Allocations familiales	Prepare	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
Cas	Commission d'action sociale	Rpe	Relais petite enfance

L'Essentiel

Rapport d'activité Caf de l'Allier

2025



CAF DE L'ALLIER

9 & 11 rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX

3230

Service gratuit
+ prix appel



caf.fr

